



Sète, le 17 janvier 2014

Monsieur André VEZINHET
Président Du Conseil Général
De l'Hérault
Hôtel du Département
1000, Rue d'Alco
34087 MONTPELLIER CEDEX 4

Nos réf. : CAB/FC/JCD/PM/LH/01.2014

Monsieur le Président,

Je souhaitais par la présente appeler votre attention sur la problématique soulevée par le Corps des Sapeurs Pompiers relative à la mise en conformité des SDIS de France sur le temps de travail (Directive Européenne 2003-88) dont l'échéance était fixée au 1^{er} janvier 2014.

En ma qualité de Maire et de Conseiller Général du 1^{er} Canton de SETE, je suis sensible à l'incompréhension de ces hommes qui exercent un métier à risque dans lequel dévouement, sang froid et sens aigu du devoir doivent rester au centre des préoccupations.

Leur courage, leur investissement total méritent reconnaissance tant de la population que des institutions et des collectivités territoriales. Les Sapeurs Pompiers dénoncent le principe d'équivalence Français qui prévoit que pour une garde postée de 24 heures en caserne seulement 17,5 heures sont prises en considération. Alors qu'ils sont assimilés à tout autre travailleur en ce qui concerne leur retraite, ils ne le sont pas quant à l'application des 35 heures. Ils sont dans l'attente d'une uniformisation de leurs temps de travail.

Lors de leur présence à ma cérémonie de Vœux, qui n'a par ailleurs occasionné aucune gêne, la délégation que j'ai volontiers reçue, m'a semblé très ouverte au dialogue.

Elle est tout à fait disposée à étudier tout échéancier des mesures préconisées. Aussi, il me serait regrettable que l'intervention de ces Sapeurs-Pompiers puisse être sanctionnée.

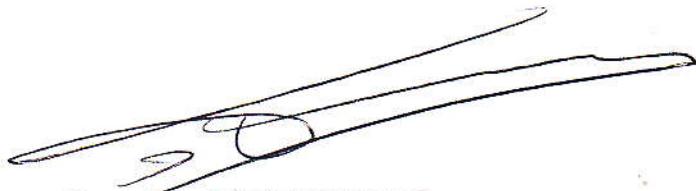
Les organisations syndicales, à travers l'intersyndicale, estiment que les échanges instaurés ne sont pas satisfaisants.

Il me serait agréable que vous puissiez examiner leur requête avec la plus grande bienveillance.

.../...

Je vous remercie par avance de bien vouloir me tenir informé du suivi qui sera accordé à cette revendication.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'François Commeinhes'.

François COMMEINHES
Maire
Conseiller Général